



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 4 de l'ordre du jour

Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement

Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note du rapport consacré à la réunion d'experts sur les principes relatifs à des systèmes de communication d'informations sur la manière dont les garanties applicables aux activités REDD-plus¹ sont prises en compte et respectées², tenue à Panama les 8 et 9 octobre 2011, ainsi que du rapport consacré à la réunion d'experts sur les niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence pour les forêts aux fins de l'exécution des activités REDD-plus, tenue à Bonn (Allemagne) les 14 et 15 novembre 2011³. Il a remercié les Gouvernements de l'Australie, de l'Espagne, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suisse pour avoir appuyé financièrement ces réunions d'experts.

¹ REDD-plus concerne les activités visant à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et au rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

² FCCC/SBSTA/2011/INF.17.

³ FCCC/SBSTA/2011/INF.18.

2. Le SBSTA a pris note des vues que les Parties⁴ avaient communiquées sur les questions soulevées aux paragraphes 28 à 30 du document FCCC/SBSTA/2011/2, ainsi que des vues que les observateurs accrédités avaient formulées sur ces mêmes questions⁵.
3. Le SBSTA a continué d'examiner les principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement, en tenant compte des conclusions des réunions d'experts mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus et des vues des Parties dont il est fait état au paragraphe 2 ci-dessus.
4. Le SBSTA a décidé de poursuivre ses travaux sur les principes méthodologiques pour les questions restées en suspens, telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe, et pour celles qui sont énumérées dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, afin d'achever ses activités dans ces domaines à sa trente-septième session et de présenter à la Conférence des Parties, à sa dix-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés, accompagnés le cas échéant de recommandations concernant des projets de décisions pertinents.
5. Le SBSTA a invité les Parties et les observateurs accrédités à communiquer au secrétariat, le 28 février 2012 au plus tard, leurs vues sur les questions mentionnées au paragraphe 72 et dans l'appendice II de la décision 1/CP.16, en particulier sur la façon de prendre en compte les facteurs déterminants du déboisement et de la dégradation des forêts et sur les systèmes nationaux solides et transparents de surveillance des forêts visés à l'alinéa c du paragraphe 71 de cette même décision. Il a prié le secrétariat de rassembler ces vues des Parties dans un document de la série MISC pour examen par le SBSTA à sa trente-sixième session.
6. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision sur les principes relatifs à des systèmes de communication d'informations concernant la manière dont les garanties visées dans l'appendice I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées, et sur les modalités applicables aux niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence, pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session (le texte de ce projet de décision figure dans le document L.25/Add.1).

⁴ FCCC/SBSTA/2011/MISC.7.

⁵ Les communications des organisations intergouvernementales peuvent être consultées sur <http://unfccc.int/3714>.
Les communications des organisations non gouvernementales peuvent être consultées sur <http://unfccc.int/3689>.

Annexe I

[en anglais seulement]

[Modalities for measuring, reporting and verifying]

x. *Decides* that measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, should be consistent with existing methodological guidance provided in decision 4/CP.15 and guidance on measuring, reporting and verifying nationally appropriate mitigation actions by developing country Parties agreed by the Conference of the Parties, without prejudging any future relevant decisions of the Conference of the Parties;

xx. *Encourages* Parties when developing a system for measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks, and forest carbon stock and forest-area changes resulting from the implementation of activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70 to provide data and information that is transparent, complete, consistent, comparable and accurate;

xxx. *Invites* the Intergovernmental Panel on Climate Change to elaborate methods and provide good practice guidance on measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, to be submitted for consideration and possible adoption by the Conference of the Parties at a future session;

xxxx. *Requests* the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice to continue its consideration of modalities for measuring, reporting and verifying anthropogenic forest-related emissions by sources and removals by sinks, forest carbon stocks and forest-area changes resulting from the implementation of the activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, with the aim of completing its work on this matter at its thirty-seventh session and reporting to the Conference of the Parties at its eighteenth session on progress made, including any recommendation for a draft decision on this matter;

Modalities for national forest monitoring systems

xxx *Decides* that the development of national forest monitoring systems for the monitoring and reporting of activities referred to in decision 1/CP.16, paragraph 70, with, if appropriate, subnational monitoring and reporting as an interim measure, shall take into account the guidance provided in decision 4/CP.15 and be guided by the most recent Intergovernmental Panel on Climate Change guidance and guidelines, as adopted or encouraged by the Conference of the Parties, as appropriate, as a basis for estimating anthropogenic forest-related greenhouse gas emissions by sources, and removals by sinks, forest carbon stocks and forest area changes;

xxx *Also decides* that national forest monitoring systems should provide data and information that are transparent, consistent over time, robust, complete, comparable and be subject to quality assurance and quality control.]